

NORVÈGE

Réduire la présence capitalistique de l'État (2005, 2007, 2009)

Recommandations : réduire la présence capitalistique de l'État dans les télécommunications, la banque et l'énergie.

Mesures prises : l'État a réduit ses participations dans certaines branches d'activité mais les a renforcées dans les secteurs du pétrole, de la sous-traitance énergétique et des services. En outre, depuis 2008, seules les entreprises publiques peuvent ouvrir de nouvelles centrales hydroélectriques ou obtenir les concessions revenant à l'État.

► Réformer les régimes d'invalidité et d'assurance-maladie (2005, 2007, 2009)

Recommandations : durcir les conditions d'accès aux prestations d'invalidité et d'assurance-maladie, en rendant obligatoire la réalisation d'examen par des experts médicaux indépendants. En tenant dûment compte de la capacité de travail des intéressés, imposer aux titulaires d'une pension d'invalidité partielle des conditions similaires à celles qui s'appliquent aux chômeurs.

Mesures prises : en 2007 ont été adoptées des mesures garantissant un suivi plus étroit des personnes en congé de maladie de longue durée. Le regroupement en cours du système de protection sociale et du réseau des services de l'emploi est destiné à améliorer la coordination de ces prestations.

Réduire le soutien à la production agricole (2005, 2007, 2009)

Recommandations : abaisser les droits de douane sur les produits agricoles et réduire les subventions à la production. Découpler les aides de la production et passer à un système de transferts de revenus ciblés sur les exploitants les plus défavorisés et/ou situés dans des régions isolées.

Mesures prises : toutes les formes d'aides ont sensiblement augmenté depuis 2005.

Autres grandes priorités

Procéder à une refonte du système de retraite (2005, 2007)

Recommandations : relever l'âge effectif de la retraite ; renforcer la neutralité actuarielle du système de retraite.

Mesures prises : un nouveau système de retraite caractérisé par un mécanisme d'ajustement en fonction de la longévité et un âge variable de départ en retraite à partir de 62 ans, fondé sur des ajustements actuariellement neutres, sera progressivement mis en place à compter de 2011. Le système de retraite anticipée a été réformé dans le secteur privé, mais ce réaménagement s'est accompagné de concessions coûteuses concernant les cohortes les plus âgées. Par contre, aucun accord n'a été conclu concernant la réforme des régimes de retraite anticipée dans le secteur public.

Améliorer l'efficacité du système d'enseignement et ses résultats (2009)

Recommandations : relever le niveau de formation des enseignants, responsabiliser davantage les chefs d'établissement et les enseignants. Regrouper les établissements scolaires de taille modeste ou moyenne en vue de réaliser des économies d'échelle.

Mesures prises : un Livre blanc de 2008 recommandait de renforcer la formation continue des enseignants en accordant une importance prioritaire aux formations débouchant sur une homologation formelle, et proposait d'étayer le système national d'évaluation afin de renforcer l'obligation de rendre des comptes. Des ressources ont été affectées à certaines de ces mesures dans le cadre de la loi de finances de 2009.

Réduire les taux marginaux d'imposition sur les revenus du travail (2009)

Recommandations : réduire les taux marginaux élevés d'imposition des revenus.

Mesures prises : aucune.

Renforcer la politique de la concurrence (2007)

Recommandations : renforcer l'indépendance de l'Autorité de la concurrence, réduire les aides d'État et promouvoir la concurrence.

Mesures prises : le gouvernement a modifié la loi sur la concurrence en 2008, pour simplifier les procédures permettant au gouvernement d'annuler les décisions rendues en matière de fusions par l'Autorité de la concurrence pour des motifs d'ordre non concurrentiel. Or, cette modification pourrait réduire la possibilité de faire examiner un recours fondé sur des considérations d'ordre concurrentiel.

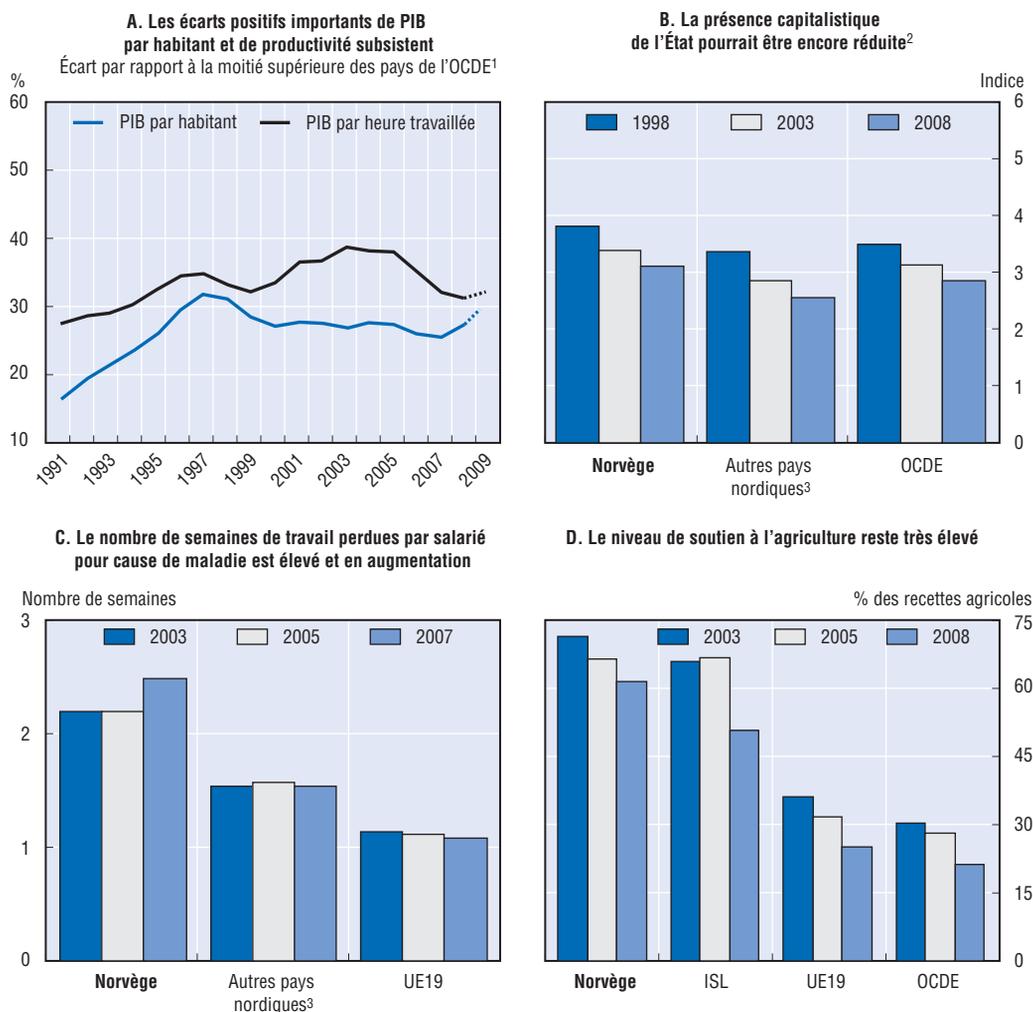
Renforcer la transparence et le rapport coût-efficacité de la politique régionale (2005)

Recommandations : poursuivre les objectifs de politique régionale par des moyens plus transparents.

Mesures prises : un système général de différenciation régionale des cotisations patronales de sécurité sociale a été réinstauré en 2007, en lieu et place de mesures moins ciblées.

NORVÈGE

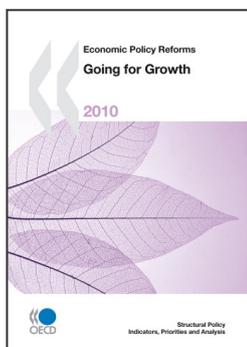
- Grâce à sa forte productivité et à une rente tirée de l'extraction de ressources naturelles, la Norvège est un des pays de l'OCDE aux revenus par habitant les plus élevés ; néanmoins, le niveau d'utilisation de la main-d'œuvre est bas en raison de la faiblesse du nombre moyen d'heures travaillées par an.
- Des progrès ont été accomplis concernant la réforme du système de retraite. L'État a cependant renforcé son contrôle sur les secteurs stratégiques, et le niveau de soutien apporté au secteur modeste de l'agriculture reste un des plus élevés de la zone OCDE. L'Autorité de la concurrence a été affaiblie.
- Dans d'autres domaines, des efforts considérables ont été consacrés à l'amélioration des résultats du système d'enseignement, et des mesures ont été prises pour rendre les dépenses plus efficaces.



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, les écarts sont des estimations de l'OCDE, fondées sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.
3. Moyenne du Danemark, de la Finlande, de l'Islande et de la Suède.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques* ; graphique B : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits* ; graphique C : OCDE (2008), *Perspectives de l'emploi* ; graphique D : OCDE, *Base de données sur les estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/811434064430>



Extrait de :
Economic Policy Reforms 2010
Going for Growth

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/growth-2010-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2010), « Norvège », dans *Economic Policy Reforms 2010 : Going for Growth*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/growth-2010-27-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.